



Achat d'une maison

Par **Melissa6422**, le **24/06/2020 à 09:23**

Bonjour mon conjoint et moi même souhaitons acheter une maison. J'ai deux enfants de deux précédents unions. Je souhaiterais savoir si jamais je viens à décéder mes enfants (ou leurs pères s'ils sont mineurs) pourront ils réclamer une part de la maison meme si mon conjoint habite dedans?

Par **janus2fr**, le **24/06/2020 à 09:26**

Bonjour,

Vous employez le terme "conjoint" normalement réservé aux couples mariés mais utilisé de plus en plus pour d'autres cas, alors qu'en est-il réellement ?

Par **Melissa6422**, le **24/06/2020 à 09:28**

Bonjour, non nous ne sommes pas mariés.

Par **Visiteur**, le **24/06/2020 à 14:24**

Vos enfants hériteront de votre part, dont votre ami peut être usufruitier vsi vous le désignez par testament. Fiscalement, la note sera plus salée que si vous étiez mariés ou simplement pacsés.

Par **Melissa6422**, le **24/06/2020 à 14:27**

D'accord merci beaucoup.